

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération**  
**n° 2009.05.083**

**Procédure périmètres  
de captage "Grange à  
l'Abbé" : validation  
des dossiers et  
demande d'ouverture  
de l'enquête publique**

**LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s)** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, André BONICHON par Eric DANCHE

<b>PROCEDURE PERIMETRES DE CAPTAGE "GRANGE A L'ABBE" : VALIDATION DES DOSSIERS ET DEMANDE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE</b>
---

La procédure périmètres de protection a été initiée le 29 novembre 1999, par une première délibération de la commune de Saint-Yrieix, demandant la mise en place des périmètres de protection du captage de la Grange à l'Abbé.

En 2005, une étude technico-économique a été réalisée pour connaître la faisabilité et le coût de la mise en place des périmètres par rapport aux prescriptions proposées par l'hydrogéologue agréé, dont le rapport définitif a été rendu le 10 novembre 2003.

Aujourd'hui, suite à la constitution des dossiers d'enquêtes publiques conjointes et à leur dépôt en préfecture le 15 décembre 2008, ils sont en cours d'instruction par les instances compétentes (DDASS, ONEMA, DIREN, MISE).

Ces dossiers d'enquêtes publiques conjointes sont ainsi constitués pour :

- DOSSIER n°1 : Déclaration d'utilité publique des travaux d'équipements et de prélèvement liés à la dérivation des eaux destinées à la consommation humaine et d'instauration des périmètres de protection.

Ce dossier présente l'emprise géographique de l'enquête, la procédure d'instruction des périmètres de protection, les caractéristiques de la ressource exploitée ainsi qu'une description des installations en place et des périmètres de protection définis par l'hydrogéologue agréé.

Il détaille les prescriptions d'usages et d'interdictions instaurées dans les périmètres de protection. Il présente le plan d'alerte et d'intervention mis en place sur l'amont du bassin versant de la Charente pour la protection du captage, ainsi que les dépenses à engager et les suivis à mettre en œuvre.

- DOSSIER n°2 : Demande d'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel et de réaliser l'ouvrage.

Ce dossier présente le contexte réglementaire appliqué à cette unité de traitement de l'eau potable, rappelle la situation et les caractéristiques du captage. Il comporte le document d'incidence, qui reprend l'analyse de l'état initial et de son environnement, comprenant le contexte local géologique et hydrologique ainsi que les usages liés à l'eau sur le secteur.

Sont recensés les milieux naturels d'intérêt écologique faunistique et floristique alentours, ainsi que les zones réglementaires Natura 2000.

Il montre une estimation de la vulnérabilité de la ressource approchée par simulation de pollution sur le bassin versant et détaille la qualité des eaux prélevées.

Il présente l'estimation des incidences du projet sur la ressource et sur les zones de protection Natura 2000, ainsi que sa compatibilité avec le SDAGE Adour-Garonne. Finalement, il précise les moyens de surveillance de la ressource.

Pour assurer la continuité de la phase administrative d'instauration des périmètres de protection, et afin de permettre l'ouverture de l'enquête publique,

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 14 avril 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les dossiers d'enquêtes publiques présentés ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le président à solliciter la mise en enquête publique conjointe de ces dossiers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>02 juin 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>02 juin 2009</b>